GRAND CONSEIL **QUE 2462**
de la République et canton de Genève

Signataire : Romain de Sainte Marie

Date de dépôt : 26 novembre 2026

Question écrite urgente

Aide financière de 100 000 francs à Genève Commerces : quelles conditions et quelle transparence dans l'octroi de cette subvention ?

Dans son communiqué du 11 novembre 2026, le Conseil d'Etat a annoncé l'octroi d'une aide financière de 100 000 francs à l'association Genève Commerces, destinée à financer une campagne de promotion du commerce local intitulée « Les Grands Dimanches ». Cette campagne accompagnera l'ouverture des commerces les dimanches 13 et 20 décembre 2026.

Selon les informations communiquées publiquement par Genève Commerces, l'association prévoit de participer au financement de cette campagne à hauteur d'un montant équivalent à celui versé par l'Etat, portant ainsi le budget total de l'opération à 200 000 francs.

Si le soutien au commerce local et à l'économie genevoise constitue un objectif légitime de politique publique, cet octroi soulève néanmoins plusieurs questions quant aux critères et aux modalités d'attribution de cette aide financière.

En effet, cette décision intervient dans un contexte de restrictions budgétaires et de mesures d'économies engagées par le Conseil d'Etat. Ces dernières touchent notamment les prestations sociales. Par ailleurs, de nombreuses associations et institutions actives dans les domaines social et culturel sont confrontées à des restrictions financières.

Dans ce contexte, l'octroi de 100 000 francs à une association patronale représentant les intérêts du commerce genevois, pour financer une campagne de promotion commerciale, interroge sur les priorités retenues par le gouvernement dans l'affectation des ressources publiques.

Il convient également de comprendre quels critères ont été appliqués et quelles garanties financières ont été demandées à l'association bénéficiaire.

Au vu de ces éléments, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- ***L'association Genève Commerces a-t-elle présenté ses comptes annuels, son budget ainsi que sa situation financière avant de bénéficier de cette aide ? Si oui, quels éléments financiers ont été examinés et quelles conclusions en ont été tirées ?***
- ***Après avoir plaidé pour l'ouverture des commerces deux dimanches par année, répondant ainsi à une présumée demande, pourquoi le Conseil d'Etat pense-t-il utile d'en faire la promotion ?***
- ***Enfin, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il l'octroi de cette aide financière dans le contexte actuel de restrictions budgétaires et de réductions de prestations touchant notamment les domaines social et culturel ? Quels éléments ont permis de considérer cette dépense comme prioritaire au regard des autres besoins de financement du canton ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de l'attention portée à ces questions et de ses réponses circonstanciées.